



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 9 avril 2019

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 9 AVRIL 2019

Arrêté préfectoral n°2019/111 du 1^{er} avril 2019 portant nomination de l'agent comptable intérimaire de l'Établissement public foncier de Lorraine et, en adjonction de service, de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL n° 2019/M

**portant nomination de l'agent comptable intérimaire de l'Établissement public foncier de Lorraine
et, en adjonction de service, de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'urbanisme, et notamment son article R.321-21 ;
- Vu** le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'établissement public foncier de Lorraine ;
- Vu** le décret n° 2012-327 du 6 mars 2012 modifié portant création de l'établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval ;
- Vu** le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2012-412 du 18 octobre 2012 portant nomination d'un agent comptable auprès de l'Établissement public foncier de Lorraine et, en adjonction de service, auprès de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval ;
- Vu** la convention de mutualisation conclue entre l'établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval et l'établissement public foncier de Lorraine ;
- Vu** l'avis favorable du 1^{er} avril 2019 du directeur départemental des finances publiques de la Meurthe-et-Moselle ;
- Vu** l'avis favorable du 1^{er} avril 2019 du directeur départemental des finances publiques de la Moselle ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Eric DELEYS, contrôleur principal des finances publiques, est nommé agent comptable intérimaire de l'Établissement public foncier de Lorraine et, en adjonction de service, de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval à compter du 1^{er} avril 2019.

Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 2012-412 du 18 octobre 2012 portant nomination d'un agent comptable auprès de l'Etablissement public foncier de Lorraine et, en adjonction de service, auprès de l'Etablissement public d'aménagement d'Alzette-Belval est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, les directeurs départementaux des finances publiques de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, le président de l'Établissement public foncier de Lorraine, le Président de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2019

Le Préfet,



Jean-Luc MARX